

Service Opérateurs et Régulation des ressources rares

ARCEP/SOR/06-2968

Lettre recommandée avec accusé de réception

Paris, le 17 NOV. 2006

Monsieur le Président,

L'Autorité a reçu, le 6 novembre 2006, une déclaration complétée par courriel le 7 novembre 2006, relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau RLAN ouvert au public à titre expérimental relevant de l'article L 33-1 du code des postes et des communications électroniques, déposée par l'Association Meyrals Communications, afin de raccorder des bornes RLAN sur les communes de Meyrals, St-Cyprien, Les Eyzies de Tayac-Sireuil, Campagne et Le Bugue, dans le département de la Dordogne (24).

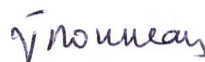
Conformément aux orientations énoncées dans la décision n° 03-909 en date du 22 juillet 2003 modifiant les lignes directrices relatives à l'expérimentation de réseaux ouverts au public utilisant la technologie RLAN, l'Autorité considère que votre courrier vaut déclaration d'activité d'opérateur. Par suite, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un récépissé de déclaration de l'Association Meyrals Communications, indiquant qu'elle est autorisée à établir et exploiter, sur les communes de Meyrals, St-Cyprien, Les Eyzies de Tayac-Sireuil, Campagne et Le Bugue, dans le département de la Dordogne (24), un réseau expérimental de communications électroniques ouvert au public, permettant de connecter des installations radioélectriques utilisant les bandes de fréquences 2400-2483,5 MHz, 5150-5350 MHz ou 5470-5725 MHz.

Il vous appartient d'adresser à l'Autorité une déclaration de mise à jour des informations figurant dans la déclaration si des modifications y étaient apportées ultérieurement.

Si vous envisagez d'établir en propre des liens de transmission au moyen de technologies qui n'entrent pas dans le cadre d'expérimentations RLAN, je vous invite à déclarer cette activité auprès de l'Autorité ou à faire une demande de ressources en fréquences supplémentaires qui seraient le cas échéant nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service
Opérateurs et Régulation des ressources rares



Jérôme Rousseau

Monsieur Patrice Baillieu
Président
Association Meyrals Communications
Carmensac Haut
24220 Meyrals